



**NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES
DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN MARS 2022**

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées à la conférence de presse des Nations Unies.

Pendant la période considérée, le BCNUDH a documenté 722 violations et abus des droits de l'homme dans toute la République démocratique du Congo, ce qui représente une augmentation de 13% par rapport aux violations et abus documentés en février 2022. Au moins 84% de ces violations et abus ont été commis dans des zones affectées par le conflit (605 violations et abus), causant la mort de 225 civils (168 hommes, 43 femmes et 14 enfants). Cette augmentation reflète une hausse du nombre de violations attribuables aux agents de l'État (+19%), notamment aux militaires des FARDC dans la province du Nord-Kivu, et aux abus attribuables aux groupes armés, notamment aux combattants de Nyatura dans les territoires de Masisi et de Rutshuru dans la province du Nord-Kivu.

Les agents de l'État ont été responsables de 302 violations (42%) parmi celles documentées dans tout le pays en mars 2022. Près de 35% de ces violations sont imputables à des agents de la PNC et des FARDC. Les agents de l'État ont été responsables d'exécutions extrajudiciaires d'au moins 31 personnes (26 hommes, trois femmes et deux enfants). La conduite des troupes s'est également détériorée (augmentation de 19% de cas de violations des droits de l'homme documentés par rapport à février 2022) dans un contexte d'opérations militaires contre les groupes armés, en particulier dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Les groupes armés ont été responsables de 420 atteintes aux droits de l'homme, soit 58 % du nombre total enregistré chaque mois dans tout le pays, en augmentation de 8 % par rapport à février 2022.

Les violences sexuelles liées au conflit impliquant des victimes adultes ont augmenté de manière significative en mars 2022, par rapport au mois précédent. Le BCNUDH a enregistré au moins 42 victimes adultes au cours du mois considéré, contre 31 victimes en février 2022. Les groupes armés, en particulier les combattants de la CODECO et de divers groupes Mai-Mai, étaient responsables de la plupart des cas de violences sexuelles liées au conflit. Les provinces les plus touchées ont été l'Ituri et le Nord-Kivu.

Le BCNUDH a continué d'organiser et de soutenir des activités de renforcement des capacités. Au moins 953 hommes et 528 femmes parmi les agents des FARDC et de la PNC, le personnel pénitentiaire, le personnel des tribunaux militaires et civils, les défenseurs des droits de l'homme et les acteurs de la société civile ont participé à 33 activités au cours du mois en revue. Ces activités portaient sur les droits des personnes arrêtées, les questions de protection, les violences sexuelles, mais aussi les droits de l'homme, le droit international humanitaire et la



Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la
Stabilisation en République démocratique du Congo

United Nations Organization Stabilization Mission
in the Democratic Republic of the Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

discipline militaire. Un nombre important de ces activités a été organisé sur des thèmes liés aux droits des femmes dans le cadre des célébrations du 8 mars.

Le BCNUDH a également enregistré au moins 23 cas de décès en détention (tous des hommes) dans des prisons, des postes de police ou des postes militaires sous la responsabilité des FARDC. En ce qui concerne l'espace civique, le BCNUDH a enregistré une augmentation des violations des droits de l'homme liées à la restriction de la liberté d'opinion et d'expression, de réunion et d'association, du droit à la liberté et à la sécurité et du droit à l'intégrité physique des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des membres de la société civile (37 violations en mars 2022 contre 20 violations en février).

Enfin, le BCNUDH a également continué à soutenir les autorités congolaises dans la lutte contre l'impunité tout au long du mois de mars 2022. Au moins 10 militaires des FARDC, un agent de la PNC et 62 membres des groupes armés ont été condamnés pour des violations et atteintes aux droits de l'homme.